

ACADEMIE DE POITIERS

LP Les Terres Rouges

Civray

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 21/01/2020

Présidence de : M. Bruno CIRET

Quorum : oui

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 6

ORDRE DU JOUR

A- FONCTIONNEMENT :

A.1 Ventilation de la dotation globale horaire (DGH) 2020

A.2 Modification du règlement intérieur : mesures de prévention, de responsabilisation et d'accompagnement

A.3 Délégation de signature

B- ACTION EDUCATIVE ET PEDAGOGIQUE :

B.1 Convention mini-bus LGT - LP

C- BUDGET ET FINANCES

C.1 Tarifs SRH

C.2 Seuil de dette avant abandon de poursuite

C.3 Tarif des repas ATMFC

D - QUESTIONS DIVERSES

LISTE D'EMARGEMENT
Mardi 04 février 2020

NOM – PRENOM	SIGNATURE
<u>1) Président :</u> Monsieur Bruno CIRET – Proviseur <hr/> Monsieur Didier CHRISTIE - Proviseur Adjoint	 <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<u>2) Autres Représentants de l'Administration</u> Madame BRILLAUD Isabelle – Gestionnaire Madame DESCHAMPS Marina - DDFPT Madame BERTRAND Laurence – CPE (assiste de droit mais à titre consultatif)	 <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<u>3) Représentants des Collectivités Territoriales</u> Mme WASZAK Reine-Marie – Conseil Régional Mme GERARD Anne – Conseil Régional M. Pascal LECAMP – Conseiller Municipal Civray M. Hervé RODIER - Conseiller Municipal Civray <u>Suppléants :</u> Mme Sylvie DUMAS – Conseillère Municipale Civray M. Paul PRIOU, Adjoint CIVRAY	 <input type="checkbox"/> Excusée <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Excusé <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<u>4) Personnalités Qualifiées</u> Monsieur MAUPIOUX Steven – Restaurateur Civray	 <input checked="" type="checkbox"/>
<u>5) Représentants des Personnels (Enseignants)</u> M. PROUST Florian, Enseignant Mme GOUDEAUX Christine, Enseignante Mme EVAIN Marie-Laure, Enseignante M. LORTHOLARY Vincent, Enseignant M. ANDRE Arnaud, Enseignant	 <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Excusé <input checked="" type="checkbox"/>

<p>Mme SINAULT Chantal, Enseignante</p> <p>Mme GAUTIER Véronique, Enseignante</p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p>Mme GUINOT Sylvie, Documentaliste</p> <p><u>6) Représentants des Personnels (PASSTOS)</u></p> <p>M. NAIL Dominique Chef cuisinier</p> <p>Mme CHAUVEAU Sylvie, ATTEE</p> <p>Mme DEBIAIS Isabelle Infirmière</p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p>Mme DUCERISIER Magali, ATTEE</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p><u>7) Représentants des Parents d'Elèves</u></p> <p>Mme CAMUS Sophie</p> <p>M. JOUBERT Johann</p> <p>Mme JOUBERT Clémence</p> <p>Mme ROUSSELOT Jessyka</p>	<p><input type="checkbox"/> Excusée</p> <p><input type="checkbox"/> Absent</p> <p><input type="checkbox"/> Absente</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>
<p><u>8) Représentants des Elèves</u></p> <p><u>Vice-président :</u></p> <p><i>Mme CUILLIERIER Léa, 1 BAC SERV</i></p> <p>Mme ALBERTIN Charlène, 1 BAC CUIS</p> <p>Mme FEDRONIC Alyssa, T CAP CUIS</p> <p><i>M. PICHARD Enzo, 2 BAC CUIS</i></p> <p><i>M. SAMOURA Papalaye 2 CAP ATMFC</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Excusée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Excusée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>

<u>Suppléants :</u>	
Mme GUITTON Cloé, 2 BAC ASSP	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme BOUTAUD Kellya, 1 BAC ASSP	<input type="checkbox"/>
Mme BROUARD Baptiste, 2 BAC CUIS	<input checked="" type="checkbox"/>
M. AUVERGNON, Tony, T CAP CUIS	<input type="checkbox"/>
M. DUFAG Esteban, 2 CAP CUIS	<input checked="" type="checkbox"/>

M. CIRET, Proviseur, ouvre la séance du Conseil à 18H00, 22 présents.

M. CHRISTIE, Proviseur adjoint est désigné secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration précédent

Le PV du conseil d'administration du 24 novembre 2019 n'est pas adopté en l'état. Cinq modifications sont demandées. Après modifications concertées le PV est soumis au vote et adopté.

Modifications apportées :

- **3.f. Vote d'un tarif** : Le prix de vente des objets confectionnés sera établi en fonction du coût de la matière première et des frais généraux (a été enlevé « et de la main d'œuvre »)
- Après le **3.g. Sortie d'inventaire**, a été ajouté : 5 élèves sont sortis à leur demande.
- Est modifié en conséquence le nombre de « Pour » qui est de 17 à partir du vote du budget (**3.h. Budget 2020**)
- Questions diverses :
 - 6) « salle technologique 16 élèves» est remplacé par « salle TP linge 15 élèves ». Après « mesure d'urgence », il est ajouté : Les représentants des enseignants ajoutent que l'exiguïté des lieux exacerbent les tensions entre élèves et qu'il s'agit d'un groupe de 15 élèves dont nombre d'entre eux sont

turbulents. La direction estime que les possibilités de dégager de l'espace en rangeant n'ont pas été exploitées.

8) Il est ajouté après « bilan annuel des décisions » : rendues en matière disciplinaire

POUR : 22 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
--

Adoption de l'ordre du jour

Le Proviseur annonce l'ordre du jour avec 2 questions diverses :

1. Temps de récupération accordé aux élèves et au personnel enseignant pour leur participation aux 2 matinées lors des Portes ouvertes du lycée
2. Point sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans l'établissement et la mise en accessibilité des locaux (ascenseur, etc.)

Le Proviseur demande l'ajout de 3 conventions à l'ordre du jour et demande à modifier l'ordre pour libérer la Gestionnaire pour impératif.

L'ordre du jour est adopté.

B- ACTION EDUCATIVE ET PEDAGOGIQUE

B.1. Convention mini-bus LGT-LP

Le Proviseur explique que le LGT pourra emprunter le bus du LP gratuitement à condition de faire le plein en vertu de cette convention également adoptée par le LGT.

POUR : 22 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

C – BUDGET ET FINANCES

C.1 . Tarifs SRH

Le Proviseur annonce que les tarifs SRH restent à l'identique.

POUR : 22 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

C.2. Seuil de dette avant abandon de poursuite

Le Proviseur donne la parole à la Gestionnaire qui demande, pour les créances irrécouvrables inférieures à 40 euros, l'autorisation aux membres du conseil d'administration de ne pas engager de mesures d'exécution forcée et d'accepter l'admission en non valeur.

POUR : 22 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

C.3. Tarif des repas ATMFC

Retiré de l'ordre du jour.

A 19 heures, Madame Debiais et Madame Rousselot quittent la séance.

A- FONCTIONNEMENT

A.1. Ventilation de la dotation globale horaire (DGH) 2020

Le Proviseur présente et explique la répartition de la DGH à l'ensemble des membres du CA puis il explicite le processus de concertation mis en oeuvre. Deux représentantes des personnels enseignants demandent à ce que la classe de 1^{ère} BAC ASSP soit dédoublée en chef-d'œuvre. Ainsi on passerait de deux à quatre heures. Le reliquat en HSA ne serait plus que de 0.5 heure. Après discussions, il est décidé de satisfaire cette demande, mais en parallèle de ne plus dédoubler la PSE en CAP HT. Il reste donc 2 HSA en reliquat pour rétribuer en HSE durant l'année diverses actions ponctuelles, notamment en lien avec le chef d'œuvre et la formation SST.

POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

A 19h15, Madame Debiais revient. Les 5 représentants élèves quittent la séance (départ pour une sortie des internes).

A.2. Modification du règlement intérieur : mesures de prévention, de responsabilisation et d'accompagnement

Le Proviseur explique que les nouvelles procédures réglementaires (décrets du 30 août 2019 et circulaire du 3 septembre 2019) imposent d'intégrer au règlement intérieur de l'établissement un paragraphe sur les mesures d'accompagnement.

Le Rectorat a fait une proposition de rédaction de ce paragraphe. Après discussions et compléments, le CA décide d'adopter le texte suivant : « *Lors du retour en établissement, après une exclusion temporaire ou une exclusion définitive d'un autre établissement, une période probatoire est instaurée. Pour mettre en place ce temps dédié à un suivi particulier, le chef d'établissement rencontre l'élève et obligatoirement ses représentants légaux et contractualise l'accompagnement : acteurs concernés, engagements à respecter, durée, fréquence et lieu des entretiens, points d'étape, bilan, évaluation...* ».

POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
--

A.3. Délégation de signature

Le Proviseur demande aux membres du CA l'octroi d'une délégation de signature au Proviseur adjoint.

POUR : 16 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0
--

Questions diverses :

1. Temps de récupération accordé aux élèves et au personnel enseignant pour leur participation aux 2 matinées lors des Portes ouvertes du lycée

Le Proviseur présente sa position de principe, explicitée dans la note de service des Portes ouvertes : les enseignants ne sont pas obligés de venir participer aux Portes ouvertes mais il s'agit de faire la promotion de l'établissement et de ses filières, donc de veiller au recrutement des effectifs pour conserver la structure des classes et les heures d'enseignement corrélées, donc de préserver les postes

de professeurs. Quiconque ne vient pas, ne contribue pas alors à préserver les postes dont le sien. Pour les AT un texte de la collectivité impose une compensation. Pour les personnels administratifs qui ne sont pas de catégorie A et les assistants d'éducation qui ne sont pas fonctionnaires d'état, le Proviseur considère qu'une compensation est légitime.

2. Point sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans l'établissement et la mise en accessibilité des locaux (ascenseur, etc.)

Le Proviseur informe les membres du CA qu'un prestataire mandaté par la Région pour effectuer les travaux d'accessibilité a été reçu le 7 janvier et que la collectivité territoriale engage 290 000 euros dans cette opération. L'audit ayant trait à ce sujet étant caduque, le prestataire procédera en premier lieu à un nouvel audit. Le Proviseur précise que ces travaux intègre notamment l'installation d'un ascenseur à l'externat et l'implantation de chambres aux normes au RDC de l'internat. Le Proviseur rappelle que la Région a investi et investit au LP ces dernières années 904 000 euros dans les cuisines, 4 400 000 euros dans les travaux lourds de réfection (toits, chauffage, huisseries, façades) en sus de cette dernière subvention pour l'accessibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Proviseur lève la séance à 20 h 00.

Signatures

Le Président

Le Secrétaire